



PROVENCE VERDON
communauté de communes

58 avenue de Tavernes - 83670 Barjols
Tél.: 04 94 77 18 53 - Fax: 04 94 77 09 25
Site: www.provenceverdon.fr

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES
DE L'ANNEE 2017**

Conseil communautaire du 26/09/2017

Ordre du jour :

- Accueil des nouveaux conseillers communautaires
- Présentation des décisions du Bureau depuis le Conseil du 16/05/2017
- **Modification des statuts communautaires**
- Communication sur les OM pour la campagne 2017
- **Questions diverses**

Nota :

Les points à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une délibération sont indiqués en gras. Les délibérations présentées ci-dessous sont un extrait des actes. Le texte intégral des actes peut être consulté au siège de la Communauté de communes dans les registres annuels des délibérations.

- **Délibération n°2017/111 : approbation de la modification des statuts communautaires**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications statutaires telles que présentées, notamment la nouvelle compétence obligatoire suivante : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations définie comme suit :
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant de l'Argens, au travers du Syndicat Mixte de l'Argens, notamment la définition et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement de bassin, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes et des zones humides et des formations boisées riveraines.
 - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant du Verdon, au travers du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon, notamment la définition et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement de bassin, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes et des zones humides et des formations boisées riveraines.
 - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant de la Durance, notamment la définition et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement de bassin au travers du Syndicat Mixte de la Vallée de la Durance, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes et des zones humides et des formations boisées riveraines.
- **APPROUVE** les autres modifications statutaires telles que présentées, notamment les compétences optionnelles suivantes :
1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.
Les voiries d'intérêt communautaire sont les voiries communales ou chemins ruraux assurant un accès direct et unique pour les véhicules aux équipements relevant d'une compétence communautaire. La liste est définie limitativement comme suit :
 - Sur la commune de Ginasservis : de la D 36 à l'entrée du site de traitement des déchets.
 - Sur la commune de Barjols : De la D60 à l'entrée de la déchetterie
 - Sur la commune de Rians : De la D23 à l'entrée de la déchetterie et de la centrifugeuse.
 - Sur la commune de St Julien le Montagnier : De la D69 à la station de dépotage
 - Sur la commune de St Martin de Pallières : De la D 561 à l'entrée de la déchetterie.
 2. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.
Les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont les gymnases du territoire affectés aux collèges du territoire.
 3. En matière de politique de la ville :
 - Elaborer le diagnostic du territoire ;
 - Animer et coordonner des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.
 - Soutenir le tissu associatif porteur d'activités collectives, de manifestations culturelles et sportives sur le territoire communautaire.
 - Développer et mettre en œuvre des actions éducatives, culturelles, sportives et préventives avec et pour les jeunes du territoire, complémentaires aux politiques menées par les communes.
 - Porter ou soutenir des chantiers d'insertion.
 - Mettre en place des actions en faveur de l'emploi et de la formation.
 - Participer à la Mission Locale Ouest Haut Var.
 - Favoriser des actions d'information auprès des publics seniors.
 - Soutenir la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaire reconnues par l'ARS

- **VALIDE** l'ensemble des statuts communautaires tels que joints en annexe ;
- **INVITE** les Conseils Municipaux des Communes membres à délibérer sur cette modification des statuts communautaires selon les dispositions des articles L5211-20 du CGCT.

- **Délibération n°2017/112 : Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion du Var – Convention 2018-2020**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** la résiliation de la convention avec l'AIST au 31 décembre 2017 ;
- **ACCEPTÉ** d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Var ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

INFO SITE INTERVIEW